



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le dixième (10^e) jour du mois de juin 2024 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions Information
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 Décision
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 Décision
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 7 juin 2024 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
 - 2.2 Adoption du Règlement d'emprunt no 1226 décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 450 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues Décision
 - 2.3 Nomination d'un maire suppléant Décision
- 3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**
 - 3.1 Rénovation Québec – 125 avenue Centrale Nord Décision
 - 3.2 Entente de vitalisation avec la MRC du Granit et le MAMH Décision
 - 3.3 Convention d'aide financière – PRACIM Décision
- 4. Infrastructures municipales**
 - 4.1 Offre de services - Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés Décision
 - 4.2 Travaux dans le cadre du PAVL 2024 – Octroi de contrat Décision
- 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
- 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme**
- 7. Communications**

8.	Loisirs et culture	
8.1	Deuxième versement – Comité des loisirs	Décision
8.2	Comité consultatif culturel MRC : Nomination d’un représentant par municipalité par le conseil municipal	Décision
9.	Finances, budget et taxation	
9.1	Emprunts temporaires pour les règlements no 1222 et 1223	Décision
10.	Urbanisme et environnement	
10.1	Demande de résidence de tourisme - 599 chemin Arthur	Décision
10.2	Demande de résidence de tourisme - 392 chemin Aylmer	Décision
10.3	Demande de résidence de tourisme - 791 chemin Aylmer	Décision
10.4	Demande de résidence de tourisme - 1182 chemin de la Batture	Décision
10.5	Nominations au comité consultatif en environnement	Décision
10.6	Nominations de la présidence et du secrétaire du comité consultatif en environnement	Décision
10.7	Convention d’aide financière – Fonds bassin versant	Décision
10.8	Inspections d’installations septique à proximité des cours d’eau	Décision
11.	Sécurité publique	
12.	Affaires diverses	
13.	Liste de la correspondance	Information
14.	Période de questions	
15.	Certificat de disponibilité	
16.	Levée de la séance	

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Ajout du point 4.3 Planification des travaux PAVL 2025 – Offre de services

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l’ordre du jour tel que modifié.

2024-06-01

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Aucune question

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 tel que remis par le directeur général.

2024-06-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 tel que remis par le directeur général.

2024-06-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 10 juin 2024

4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres, publipostage, envoi recommandé, mouchoirs)	377.30 \$
17	MRC DU GRANIT (cueillette des boues septiques)	1 286.40 \$
29	VILLE DE DISRAELI (enfouissement 15 visites écocentre)	4 102.83 \$
34	MEGABURO (papier, marqueurs, stylo, pinces)	261.44 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	78.00 \$
183	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC (mise à jour ouvrage routier)	49.16 \$
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES (rédaction devis rétrocaveuse et camion de déneigement)	8 768.86 \$
339	VILLE DE LAC-MEGANTIC (frais de cour pour différents dossiers)	311.40 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence, diesel)	5 357.48 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	391.20 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (branchement thermopompe chalet des Loisirs, réparer pompe)	1 945.78 \$
654	AUTO QUIRION & DROUIN INC (filtre huile, huile)	62.56 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette récupération et traitement gros rebuts)	11 890.56 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport matières résiduelles et organiques)	13 308.35 \$
762	RESSORTS ROBERT-TRACTION MÉGANTIC (urée)	59.74 \$
869	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC (pare-chocs)	78.76 \$
1055	LES ENT. S.C. CLASSIQUE SERVICE (balayage de rues)	1 822.35 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	241.06 \$
1197	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC. (paillis cèdre)	68.88 \$
1247	PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	6 070.68 \$
1249	TGS INDUSTRIEL (location bouteille gaz)	452.39 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (photocopies)	2 083.96 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires professionnels eau, centre communautaire, PAVL)	18 916.47 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau)	413.36 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF (chlore)	94.78 \$
1396	TRAVAUX AGRICOLES RICHARD LAPOINTE (débranchement)	13 223.65 \$
1403	ENGLOBE CORP. (honoraires centre communautaire)	6 729.31 \$
1420	PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (ampoule, courroie)	62.07 \$
1428	EQUIPEMENTS PLANNORD (réparation selenoïde)	1 411.25 \$

1476	LE MYRIADE (repas soirée des bénévoles)	2 400.00 \$
1481	REGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (quote-part - 3e versement sur 4)	84 812.50 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires divers dossiers)	5 799.17 \$
1530	AQUATECH (honoraires avril)	1 159.81 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau pour eau potable)	61.49 \$
1603	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. (appel d'offres - réfection chemins)	743.20 \$
1612	CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC (cotisation 2024-2026)	1 069.27 \$
1650	ARCHI TECH DESIGN inc. (honoraires centre communautaire)	3 736.69 \$
1652	GOSELIN BICYCLES (bague de roue)	110.30 \$
1703	ESTHETIQUE ECO'VAP S.E.N.C. (entretien ménager)	491.52 \$
1709	CAUCA (frais annuel pour la prise des appels)	1 171.77 \$
1710	ULINE CANADA CORPORATION (gradins en aluminium pour les Loisirs)	3 782.15 \$
	TOTAL	205 257.90 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2024-06-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 7 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 7 juin 2024.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Infrastructure municipale

Le directeur général mentionne que les travaux du centre communautaire respectent les délais et les coûts prévus. La fin des travaux est prévue pour octobre-novembre 2024. Les travaux de réaménagement du carré des loisirs débiteront prochainement pour être prêts pour la fête nationale.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

La fête nationale est prévue le samedi 22 juin, la programmation est disponible dans l'encart du Stratford-Info.

Le Club de pickleball des Sommets organise un tournoi dans lors de la fête nationale et une initiation au pickleball pour tout âge.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE les frais de déplacement de l'élus mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
28.05.2024	AGA Le Cantonnier avec Jocelyn Plante (55 km)	Disraeli	Natalie Gareau

2024-06-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Adoption du Règlement d'emprunt no 1226 décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 450 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du nombre de kilomètres de chemins municipaux à déneiger et sabler dans les dernières années;

CONSIDÉRANT l'importance de fournir à l'équipe des travaux publics les équipements nécessaires à l'entretien des fossés et au remplacement des ponceaux pour éviter l'accumulation de sédiments dans les lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Onil Bergeron et résolu à l'unanimité que le règlement portant le no 1226 SOIT ADOPTÉ, STATUÉ ET QU'IL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues, tel qu'il appert dans le devis et l'estimation détaillée préparée par la Fédération Québécoise des Municipalités, en date du 24 avril 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 450 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 450 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2024-06-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de remplacer la mairesse si cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir, conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme M. Daniel Morin au poste de maire suppléant, à compter du 10 juin 2024, pour une période de 6 mois;

QU'à ce titre il soit désigné pour siéger au Conseil des maires de la MRC du Granit en remplacement de la mairesse.

2024-06-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Rénovation Québec – 125 avenue Centrale Nord

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'habitation du territoire a accordé à la Municipalité du Canton de Stratford un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec est régi par le Règlement no 1207;

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Labonté, propriétaire du 125 avenue Centrale Nord, a complété les travaux qui ont été acceptés dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE VERSER à M. Nicolas Labonté une somme de 15 000 \$,
conformément au règlement no 1207;

DE RÉCLAMER une somme de 7 500 \$ à la Société d'habitation du
Québec dans le cadre du Programme Rénovation Québec.

2024-06-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Entente de vitalisation

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le partenariat 2020-2024 inclut un volet permettant la conclusion d'une entente de vitalisation pour renforcer les interventions de la MRC au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

ATTENDU QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 224 040 \$, totalisant 448 080 \$ pour la période 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford, ayant un indice de vitalité économique au 5e rang quintile, est éligible à cette entente de vitalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford souhaite participer activement à cette entente pour bénéficier des fonds et soutenir ses initiatives de revitalisation;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford confirme son intérêt et son soutien à la conclusion de l'entente de vitalisation dans le cadre du Volet 4 – Entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité avec la MRC du Granit, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité de Piopolis et la municipalité de Val-Racine et autorise la mairesse à signer l'entente et tout autre document y afférent.

2024-06-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3 Convention d'aide financière – PRACIM

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière maximum de 2 733 560 \$ du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet d'agrandissement et réaménagement du centre communautaire;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'AUTORISER la mairesse, Denyse Blanchet, à signer au nom de la Municipalité la convention d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales

2024-06-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Offre de services - Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réfection des rues Elgin et des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du FIMEAU prévoit que la Municipalité doit mettre en place un Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

DE MANDATER la firme EXP pour l'élaboration d'un Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés, au coût de 7 500 \$ plus taxes.

2024-06-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Travaux dans le cadre du PAVL 2024 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement pour la réalisation de certains travaux de voirie;

CONSIDÉRANT l'acceptation du règlement d'emprunt à cette fin par le MAMH;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Gagnon et Frères Inc.;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des travaux de voirie prévus au PAVL, tel que soumissionné le 6 juin 2024, à Excavation Gagnon et Frères Inc. au coût de 300 021,75\$ plus taxes.

2024-06-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Planification des travaux PAVL 2025 – Offre de services

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement n'a pas pu être effectué en 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour soumettre une demande de subvention au PAVL, il faut déposer des plans et devis préliminaires;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de EXP pour la préparation des plans et devis préliminaires incluant la demande de subvention au programme PAVL 2025 au coût de 12 500\$ plus taxes.

2024-06-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme

7. Communications

8. Loisirs et culture

8.1 Deuxième versement – Comité des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'année 2023 et son budget prévisionnel pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser pour l'exercice 2024 a été prévu au budget de la Municipalité;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

DE VERSER au Comité des loisirs une somme de 12 000 \$.

2024-06-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Comité consultatif culturel MRC : Nomination d'un représentant par municipalité par le conseil municipal

ATTENDU QU'UN comité consultatif culturel a été formé et approuvé lors de la séance du conseil des maires du 20 septembre 2023 (rés. 2023-163);

ATTENDU QUE ce comité s'est réuni le 25 mars 2024 et s'est penché, entre autres, sur les actions à mettre en œuvre à court terme pour favoriser une plus grande concertation des municipalités et de la MRC en matière de culture;

ATTENDU QUE le comité a constaté la nécessité d'avoir dans chaque municipalité, un agent de liaison (employé municipal ou bénévole impliqué dans ce domaine) afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC;

ATTENDU QUE la direction générale de chaque municipalité devra faire systématiquement partie des échanges de correspondance entre le représentant et l'agent de la MRC, afin de maintenir le lien avec la municipalité quel que soit la qualité de la personne nommée (employé ou bénévole);

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford approuve la recommandation du comité consultatif culturel;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford délègue Pierre Hurtubise pour être l'agent de liaison afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

2024-06-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Finances, budget et taxation

9.1 Emprunts temporaires pour les règlements no 1222 et 1223

CONSIDÉRANT l'acceptation du Règlement no 1222 décrétant une dépense de 403 431\$ et un emprunt de 403 431\$ pour les travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'acceptation du Règlement no 1223 décrétant une dépense de 880 000\$ et un emprunt de 880 000\$ pour la réfection des chemins Solbec, des Bernaches et des Hauts-Cantons;

CONSIDÉRANT QUE le montant du règlement d'emprunt sera octroyé en fonction des dépenses réelles, donc à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE 3 institutions financières ont été contactées;

CONSIDÉRANT QUE le taux le plus avantageux, soit le taux préférentiel moins 0,6%, est celui de la Banque Nationale du Canada;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

D'AUTORISER la mairesse, Denyse Blanchet, et le directeur général et greffier-trésorier, William Leclerc Bellavance, à signer au nom de la Municipalité un emprunt temporaire de 403 431 \$ à la Banque Nationale du Canada;

D'AUTORISER la mairesse, Denyse Blanchet, et le directeur général et greffier-trésorier, William Leclerc Bellavance, à signer au nom de la Municipalité un emprunt temporaire de 880 000 \$ à la Banque Nationale du Canada.

2024-06-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10. Urbanisme et environnement

10.1 Demande de résidence de tourisme - 599 chemin Arthur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet d'une consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 599 chemin Arthur a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les lettres reçues lors de la consultation publique et lors du dépôt de la demande;

CONSIDÉRANT l'opposition du voisinage, notamment de propriétaires d'un droit de passage privé menant à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée ne répond pas aux exigences du règlement 1182;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 599 chemin Arthur permettant la location à court terme tel que prévu au règlement 1182.

2024-06-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Demande de résidence de tourisme - 392 chemin Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 392 chemin Aylmer a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les lettres reçues lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée ne permettait pas de répondre aux exigences du règlement 1182;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 392 chemin Aylmer permettant la location à court terme.

2024-06-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Demande de résidence de tourisme - 791 chemin Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet d'une consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 791 chemin Aylmer a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE pendant les 2 dernières années, la Municipalité n'a reçu aucune plainte pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démontré l'efficacité d'application de ses règlements;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les lettres reçues lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée répond aux exigences du règlement 1182;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 791 chemin Aylmer permettant la location à court terme pour une période de 2 ans, tel que prévu au règlement 1182.

2024-06-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Demande de résidence de tourisme - 1182 chemin de la Batture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 1182 chemin de la Batture a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les lettres reçues lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée ne permettait pas de répondre aux exigences du règlement 1182;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 1182 chemin de la Batture permettant la location à court terme.

2024-06-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Nominations au comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1154 constituant un comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif en environnement est composé de 7 membres, dont 5 personnes non élues, nommées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat renouvelable de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 postes vacants au comité et 3 postes en renouvellement;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE RENOUVELER les mandats de Geneviève Cloutier, Marianne Prévost-Lizotte et Chantale Gagnon comme membres du comité consultatif en environnement, et ce, pour un mandat se terminant au mois de mai 2026.

2024-06-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Nominations de la présidence et du secrétaire du comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement no 1154 constituant le comité consultatif en environnement, le président, le vice-président et le secrétaire du Comité consultatif en environnement sont nommés par résolution à la suite d'une recommandation des membres du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif en environnement;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE NOMMER Mme Marianne Prévost-Lizotte au poste de présidente du Comité consultatif en environnement pour un mandat se terminant en mai 2026;

DE NOMMER M. André Therrien au poste de secrétaire du Comité consultatif en environnement pour un mandat se terminant en novembre 2025.

2024-06-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Convention d'aide financière – Fonds bassin versant

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière maximum de 8000 \$ du Fonds bassin versant de la MRC du Granit pour le projet d'inspections d'installations septiques à proximité des cours d'eau;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER les conditions convenues à la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 8 000 \$ à la Municipalité du Canton de Stratford, provenant du Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer au nom de la Municipalité la convention d'aide financière du Fonds bassin versant.

2024-06-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.8 Inspections d'installations septiques à proximité des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'inspection des installations septiques à proximité des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au fonds bassin versant de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT l'offre de services de deux entreprises d'inspection;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de Perco Environnement pour l'inspection d'installation septique pour un coût 15 225\$ plus taxes;

D'OCTROYER aux employés de Perco Environnement le statut d'inspecteur adjoint en environnement de la Municipalité dans le cadre du mandat, afin que ceux-ci puissent, au nom de la Municipalité, circuler sur le territoire et exiger l'accès aux installations à inspecter aux mêmes titres que l'inspectrice en bâtiment et environnement.

2024-06-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

14. Période de questions

Un citoyen demande pourquoi sa demande de résidence de tourisme a été refusée. La mairesse répond qu'il peut contacter le directeur général pour discuter de son dossier personnel.

Un citoyen demande ce qui explique les délais entre une demande de résidence de tourisme et la décision rendue. Le directeur général répond qu'il y a plusieurs étapes au processus, analyse de la demande, rencontre avec le comité consultatif d'urbanisme, consultation publique et séance du conseil municipal.

Un citoyen demande où et quand auront lieu les inspections des installations septiques. Le directeur général répond que ce sont des installations vieillissantes et à proximité des cours d'eau qui ont été sélectionnées pour une inspection cet été.

Un citoyen demande des nouvelles des stations de lavage à bateaux. La mairesse répond que les travaux civils sont avancés sur les 11 sites, mais qu'il y a un délai de livraison pour les laveuses à pression, vers la fin de l'été. Il y a également un délai pour la programmation du logiciel, qui sera testé cette année, mais l'installation sera faite au printemps 2025. Le 50\$ de taxation sera utilisé pour la lutte au myriophylle et à la mise en opération des installations.

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce 10e jour de juin 2024.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 55.

2024-06-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier